

## Appel à proposition de la Commission européenne

<p>Réf.: CERV-2024-CHILD</p> <p><a href="https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/cerv-2024-child?tenders=false&amp;callIdentifier=CERV-2024-CHILD">https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/opportunities/topic-details/cerv-2024-child?tenders=false&amp;callIdentifier=CERV-2024-CHILD</a></p> <p>Références légales : <a href="#">règlement 2018/1046</a> et <a href="#">règlement CERV 2021/692</a></p> <p><b>Mots clés : droits de l'enfant - genres - démocratie</b></p>	
Titre	<b>Appel à propositions sur les droits de l'enfant et la participation des enfants</b>
Objet	<p>Soutenir, promouvoir et mettre en œuvre des politiques globales pour protéger et promouvoir les droits de l'enfant, y compris le droit de participer.</p> <p>Initiatives politiques soutenues : <a href="#">la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant</a>, <a href="#">l'Union européenne de la santé : une approche globale de la santé mentale</a>.</p> <p>Cet appel à propositions accorde une attention particulière aux droits des enfants ayant des besoins et des vulnérabilités spécifiques, notamment ceux ayant fui la guerre de la Russie contre l'Ukraine.</p> <p>L'appel souligne l'importance de prendre en compte les différences de genre et l'intersectionnalité (la combinaison du genre avec d'autres caractéristiques ou identités personnelles).</p> <p>Les projets peuvent être nationaux ou transnationaux, ceux derniers étant particulièrement encouragés.</p> <p>Les projets doivent aborder l'un des sujets/priorités suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé mentale des enfants,</li> <li>- Intégration d'une perspective des droits de l'enfant dans les actions au niveau national et local,</li> <li>- Engagement et participation des enfants,</li> <li>- Comprendre les droits démocratiques, qui commencent dès l'enfance</li> </ul>
Publics cibles	Associations à but non lucratif
Ouverture	15 novembre 2023
Fermeture	26 mars 2024 – 17h00 CET (Bruxelles)
Délivrables	<p>Les activités financées peuvent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'apprentissage mutuel, les formations, l'échange de bonnes pratiques, la coopération et le réseautage,</li> <li>- La diffusion et la sensibilisation, y compris les campagnes sur les réseaux sociaux ou dans la presse,</li> <li>- Le renforcement des capacités et les activités de formation des autorités nationales, régionales et locales,</li> <li>- Les activités de formation et des sessions de sensibilisation pour les enfants,</li> <li>- La conception et la mise en œuvre de protocoles, le développement de méthodes de travail et d'outils.</li> </ul>

	<p>La conception et la mise en œuvre des actions doivent se faire <b>en coopération avec les enfants</b>, afin de s'assurer que l'action est bien adaptée aux besoins des enfants.</p> <p>Les organisations sont tenues de fournir <b>l'annexe obligatoire</b> avec les politiques de protection de l'enfance.</p> <p>Il est fortement recommandé d'impliquer <b>une autorité publique</b>, y compris les autorités régionales et locales, pour participer activement aux projets. Ce soutien sera exprimé à travers une annexe à la demande (lettre de l'autorité publique) et sera évalué selon le critère d'attribution « Qualité »</p>
Eligibles	<p>Sont éligibles : les entités juridiques (organismes publics ou privés) ou une organisation internationale.</p> <p>Les candidats principaux doivent être à <b>but non lucratif</b>. Les organisations à vocation lucrative peuvent postuler uniquement en partenariat avec des entités publiques ou des organisations à but non lucratif privées.</p> <p>Les candidats doivent être formellement établis dans l'un des pays éligibles, c'est-à-dire : États-membres de l'UE, pays non-membres de l'UE associés au programme CERV ou en cours de négociations pour un accord d'association</p>
Conditions spécifiques	<p>La subvention de l'UE demandée ne peut être inférieure à 100 000 EUR</p> <p>Les propositions doivent être soumises par un consortium d'au moins deux candidats (bénéficiaires, entités non affiliées ou partenaires associés).</p> <p>Les projets ne doivent normalement pas dépasser 24 mois</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation à l'objectif</li> <li>- Qualité</li> <li>- Impact</li> </ul>
Evaluation minimale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation à l'objectif : 25/40</li> <li>- Qualité : na/40</li> <li>- Impact : na/20</li> </ul> <p>Score minimum : 70/100</p>
Type de financement et montant maximum	<p>Budget total : 12 000 000 EUR</p> <p>La subvention sera une subvention forfaitaire (<i>lump sum grant</i>). Cela signifie qu'elle remboursera un montant fixe, basé sur un forfait ou un financement non lié aux coûts. Le montant sera fixé par l'autorité octroyante sur la base du budget estimé du projet et d'un taux de financement de <b>90 %</b></p> <p>Pour les coûts éligibles, veuillez consulter le texte de l'appel</p>
Étapes d'évaluation et durée du projet	<p>Evaluation : avril – juin 2024</p> <p>Information : septembre 2024</p> <p>Signature : décembre 2024</p>